

Archives de la Société des gens de lettres Dépouillement du dossier de Paul Sébillot

Archives Nationales, 454 AP 391, dossier n° 1276

par Claudie Voisenat

Adhésion à la Société des gens de Lettres le 26 mai 1880,

Le dossier indique :

Paul-Marie Sébillot, 4 rue de l'Odéon

Demande : 26 mai 1880

Parrains : MM. E. de Pompéry et Charles Monselet.

Naissance : 6 février 1843

Versement : 2 francs versés le 28 mai 1880.

Oeuvres : 1 volume

Adhésion : 28 mai 1880

Rapporteur : M. Jules Clère (31 mai 1880) Ces dates sont d'ailleurs étranges au vu de la datation des pièces du dossier.

26 mai 1880, lettre de candidature de PS au président de la SGL

Bibliographie donnée par Sébillot pour appuyer sa demande :

- 1) La République c'est la tranquillité
- 2) Nouveau manuel des électeurs
- 3) Sur la limite du breton et du français
- 4) La réorganisation des Salons, aux bureau (sic) de la Réforme (40 pages)
- 5) Essai sur la patois Gallo, Maisonneuve, 32 pages
- 6) Le Salon de 1879, brochure, 91 pages
- 7) Traditions superstitions et légendes de la Haute Bretagne, Maisonneuve, 1880
- 8) auxquels il faut ajouter dit-il 40 000 signes au *Bien Public*, non compris des articles à la *Réforme politique et littéraire*, *Revue Celtique*, *Revue de linguistique*.

Au bas de la lettre, un petit mot de Charles Monselet « Je recommande chaleureusement la candidature de M. Paul Sébillot » (Pièce 2).

Le 28 mai 1880. M. de Pompéry écrit à la SGL : Mon cher Gonzalès (sans doute le président), Mon compatriote M. Paul Sébillot a déposé une demande... et il confirme en être le parrain. (pièce 1)

Le 22 août 1880, de Matignon, Paul Sébillot s'inquiète de n'avoir reçu aucune nouvelle et il écrit à la SGL pour savoir si une formalité n'a pas été oubliée. (pièce 6)

Pas de date (sd ou oubli de transcription), Paul Sébillot écrit une lettre de Matignon à Pompéry, « Mon cher compatriote, Il y a un mois, je reçus de la SGL un avis où l'on me disait que depuis longtemps vous aviez appuyé ma candidature en signant sur le registre de présentation mais que la signature de mon second parrain manquait encore? J'ai écrit aussitôt à Monselet, mais il est si négligent que je ne sais pas s'il a franchi la distance qui sépare le 10 boulevard des Italiens de la rue Geoffroy-Marie. Soyez assez bon, mon cher parrain, la première fois que vous irez au siège de la Société pour vouloir bien regarder sur le registre si

Monselet a signé. Si la signature manquait encore, je vous serais obligé de prier un de vos collègues de vouloir bien être mon second parrain. Vous pouvez lui assurer d'avance qu'il n'aura jamais à rougir de son filleul. Je vous remercie du petit dérangement que je vais encore vous causer en vous priant de faire cette petite démarche, et je vous serai obligé de me prévenir du résultat. Veuillez agréer, mon cher compatriote, l'assurance de mes sentiments sympathiques et dévoués ». (pièce 8)

18 octobre 1880, Pompéry écrit à nouveau à Gonzalès. « Mon cher Gonzalès, voici la lettre de M. Sébillot qui veut devenir notre confrère (il s'agit vraisemblablement de la pièce 8). Devant la négligence de Monselet, voulez-vous bien, vous ou l'un des nôtres, remplacer le défaillant et joyeux Monselet. M. Sébillot est littérairement dans les conditions voulues et, comme honorabilité, tout à fait dignes intrare in nostro docto corpore. Mille compliment. E. de Pompéry, 34 rue de Lourdes ». (pièce 9)

28 octobre 1880, rapport de Jules Clère

« M. Paul Sébillot qui sollicite son admission comme sociétaire dans le SGL est né à Matignon (Côtes-du-Nord) en 1843. L'oeuvre entière de M. Sébillot est consacrée à la Bretagne, son pays natal, dont il a étudié la langue, les moeurs, les légendes avec un dévouement tout filial. L'étude de la littérature populaire, à l'étranger et surtout en Allemagne, a donné naissance à un grand nombre de publications, il serait à désirer qu'il en fut de même en France. Cette étude constitue en effet un des éléments les plus importants de l'histoire.

Aussi ne saurait-on encourager trop vivement les littérateurs patients qui s'adonnent à cette oeuvre utile de l'oubli les contes, légendes qui forment comme la littérature populaire d'un pays.

M. Sébillot est l'un de ces littérateurs. Dans son dernier volume *Les Contes populaires de la Haute-Bretagne*, il a voulu recueillir les contes, les légendes et les chansons du pays Gallot, c'est-à-dire la partie de la Bretagne qui parle français. Il se défend lui-même dans sa préface de donner une oeuvre personnelle, originale et il déclare qu'il s'est fait tout simplement l'éditeur responsable et le traducteur en bonne langue française des récits légendaires que content à la veillée les paysans gallots. M. Sébillot est trop modeste. Malgré les réserves de l'auteur, sa part dans cette restitution n'en est pas moins grande, elle est surtout littéraire. Il n'est du reste romancier, conteur ou écrivain en général qui ne travaille sur un fond commun d'idées, sur une sorte de domaine public de la pensée.

Or M. Sébillot a su donner aux contes si divers, si bizarres qu'il a recueillis de la bouche des paysans Gallots, une allure et une forme. Il en est de fort jolis et qui pourraient (il a barré : être le thème de charmants romans) entre les mains de certains de nos confrères, peut-être de M. Sébillot, devenir le cadre de charmants romans.

Le volume de M. Sébillot ne contient pas moins de 76 contes, il vaut pour l'auteur une oeuvre originale et une oeuvre qui fait grand honneur à son talent d'écrivain et de conteur.

Sébillot n'en est pas du reste à ses débuts dans la littérature. Il a déjà publié plusieurs écrits : *Les légendes, les traditions et les superstitions de la Haute-Bretagne - La limite du breton et français - Essai sur la pays Gallot*, etc, etc. Il a collaboré pendant quatre ans au *Bien Public*, à la *Réforme politique et littéraire*, à la *Revue celtique*, à la *Revue de linguistique*, etc.

Toutes ces oeuvres constituent un bagage littéraire plus que suffisant pour permettre à M. Sébillot de figurer honorablement dans notre société. M. Sébillot a comme parrains MM. E. de Pompéry et Charles Monselet. Je vous demande donc de voter son admission parmi nous. Le 28 octobre 1880, Jules Clère ». (pièce 10).